# Heure Dretome

DIRECTION et RÉDACTION 20, rue Waldeck-Rousseau Rennes.

HEBDOMADAIRE JOURNAL BRETON

**ABONNEMENTS** Bretagne et France:

Un an : 20 fr. ; 3 mois : 5 fr.

TÉLÉPHONE: 43-19

## OUS UNIS POUR LA BRETAGN

Les Bretons sont placés devant l'écroulement militaire et poli-caise, les autorités allemandes ont tique de la France, avec comme conséquence, l'occupation alle- reconnu officiellement l'existence mande dans laquelle ils sont sans responsabilité.

L'armistice de juin a mis fin aux hostilités, mais n'a pas réglé le sort final de la France. Calui-ci ne sera connu qu'après la signature des traités de paix.

Ce que l'on peut dire, c'est que ce qui restera de la France ne ressemblera en rien à ce qui fut la France d'hier. D'ores et déjà, l'Etat Français est sans pouvoir chez nous. Le moment est venu pour nous, Bretons, de faire connaître au monde nos aspirations séculaires et de nous préparer à prendre en main nos propres

Cette France d'hier a toujours traité la Bretagne en pays de seconde zone, en dépit de tous les services rendus. Jusqu'au bout, nous avons été en France le bon serviteur mai payé et même jamais payé de ses sacrifices. Ce temps-là est fini. La Bretagne n'acceptera plus jamais le retour à la situation qui lui était faite avant la aurait perdu 600.000 prisonniers, guerre. Elle a trop souffert.

Avec la paix, une Europe nouvelle sera construite. Notre Bretagne y prendra sa place, non comme province domestiquée, mais comme peuple honoré et libre.

La nature de ses relations avec la France et l'Allemagne n'est pas le sujet de préoccupation le plus important ni le plus immédiat Président de Valcra déclare que

Ce qui devait être affirmé sans retard, c'est qu'il faut à la Bre- l'Eire est fermement résolue à ditagne un Etat dirigé par des Bretons, pour le bien de tous les fendre sa neutralité et son indé-Brotons, car c'est la condition même de notre existence comme pendance. peuple.

C'est pourquoi les militants bretons se sont réunis dès le 3 juillet à Pontivy, en CONSEIL NATIONAL BRETON. Ils ont adopté une DECLARATION établissant les principes de l'Etat Breton de demain et nommé un Comité Exécutif chargé d'assurer la direction nam aurait été assassiné. du Mouvement.

La tâche du CONSEIL NATIONAL BRETON ressort des documents que nous présentons à nos Compatriotes : préparer l'avènement de l'Etat Breton qui réparera les torts faits au pays par les désordres et la gabegie de 150 années d'administration française, pansera les maux de la guerre et de l'occupation dans l'ordre, la paix sociale et religieuse, la justice pour tous.

Il serait, en effet, insensé de compter sur le débile Gouvernement de Vichy pour doter la Bretagne des organismes d'Etat qu'elle réclame. La « Nouvelle Constitution » qui s'élabore EST SANS nitivement fermée à Londres. VALEUR POUR LE PEUPLE BRETON, parce qu'elle est fondée par des hommes qui sont les ennemis de notre liberté et qui nous ont la Ligue pour le rapprochement menés à la suite de la France dans la catastrophe. Ceux qui com- anglo-allemand, ainsi que sa femme, un vieux cheval de retour. mandaient hier en Bretagne ont fait la preuve de leur maifaisance : est arrêté à Londres. ils ont cessé d'exister pour nous. C'EST AU PEUPLE BRETON ET A LUI SEUL QU'IL APPARTIENT DE SE DONNER LES INSTITU- clame le blocus du Maroc, de l'Al-TIONS QUI LE PROTEGERONT contre les convulsions intérieures gérte et de la Tunisie, coupant appelées à secouer inévitablement une France divisée, déséquilibrée et amoindrie.

D'autres problèmes se posent dans les jours présents :

NE DOIT PAS SUBIR LE SORT DES VAINCUS. Or les administrations françaises restées en place sous l'occupation allemande remplissent un interrègne purement technique. Eljes ne sont pas libres, elles ne représentent rien, elles sont hors d'état de prendre en contre 80, les parlementaires franmain les intérêts de tous les Bretons devant les Autorités allemandes. C'est au CONSEIL NATIONAL BRETON qu'il revient de le faire dans toute la mesure de ses moyens et le plus tôt possible.

La réunion de Pontivy du 3 juillet n'est qu'une première étaps. Le CONSEIL NATIONAL BRETON est ouvert aux Bretons de toutes nuances pour peu qu'ils soient décidés à agir afin d'assurer la marine et l'aviation allemandes au pays un avenir meilleur.

Dans que!ques semaines, une nouvelle Assemblée aura lieu vires. dans une de nos villes. Le Comité Exécutif nommé à Pontivy sera élargi, un Conseil Consultatif réunissant toutes les forces bre- net français renforcé avec Laval tonnes militantes et toutes les compétences qui auront compris que le destin de la Bretagne est en train de se nouer, est en

Délà les adhésions nous parviennent par centaines. Les témoi- Nationale), Mireaux (Instruction pugnages de sympathie affluent à nos bureaux. L'houre de la Bre- blique), Ybarnegaray, Caziot, Lémetagne sonne au cadran de l'Histoire.

#### La Bretagne existe désormais officiellement

Réparant le dédain dont la Bretagne fut pendant 150 ans l'objet de la part de l'administration frande notre patrie.

1° En créant un poste de Gouverneur de la Bretagne ;

2° En groupant les 5 départements sous son autorité.

Le Général - Gouverneur Weyer s'est installé à la Préfecture de

Au cours de la bataille du Nord et de la Belgique, l'Armée française 60.000 morts et 300.000 blessés, l'Armée allemande moins de 40.000 morts et disparus.

On signale la supture complète des pourparlers anglo-irlandais relatifs à une défense commune; le

de la police et à un ensemble de ou s'ils sont éveillés. mesures restrictives de leur liberté.

panhindou demande au Gouvernement anglais une déclaration non équivoque reconnaissant l'indépendance complète aux Indes.

On signale divers incidents en Egypte contre la politique militaire L'Ambassade française est défi-

Le général Donvil, président de

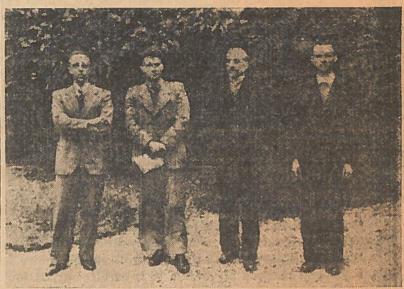
Le Gouvernement anglais proainsi l'approvisionnement de la nausée.

France en provenance d'Afrique. a été attaqué en Manche par l'aviadétruit. Un croiseur et 4 navires monter la sève. marchands ont été coulés.

Le 11 juillet par 569 voix çais ont voté l'abolition de la République et remis au Maréchal Pétain assisté de M. Pierre Laval, tous pouvoirs pour dotet la France d'un nouveau réaime.

- Depuis le début de la guerre, haleine.

- Le 13 juillet, le nouveau Cabiremplaçant du Mai Pétain, Alibert (Justice), Marquet (Intérieur), Baudoin (Affaires Etrangères), Boutillier (Finances), Weygand (Défense ry et Piétri.



LE COMITÉ EXÉCUTIF DU C. N. B.

(De gauche à droite) :

O. MORDREL, F. DEBAUVAIS (Directeur du C. E.), M. GUIEYSSE, C. LAINÉ.

## La France de Vichy

Les événements se sont succédés si vite, l'effondrement a Les Français résidant en Angle- été si total, le visage nouveau qu'ont pris les choses a été si terre sont soumis à la surveillance surprenant, que les Français, hébétés, ne savent plus s'ils rêvent

Hier alliés des Anglais, fondus aux Anglais. Aujourd'hui On annonce que l'Empereur d'An- échangeant avec eux des obus et des bombes.

Hier ennemis à mort des barbares allemands. Aujourd'hui, Le Comité exécutif du Congrès jetés dans leurs bras par des forces plus puissantes que tous les partis-pris.

Hier empire. Aujourd'hui territoire occupé, « protektorat » de fait, vague Etat satellite.

Hier berceau du droit et de la culture, du vrai, du beau, du bon. Aujourd'hui purgatoire et vallée de larmes où le pécheur, anglaise. L'Egypte précise qu'elle en proie à d'affreux repentirs, confesse à tout venant ses fautes n'est pas en guerre contre l'Italie. et frappe avec conviction d'émouvants « mea culpa ».

La France, qui ne veut plus être ce qu'elle était, n'a pas la moindre idée de ce qu'elle doit être et sera.

Elle veut renaître et faire jeunesse. L'homme nouveau qu'elle a trouvé est un vieillard de 84 ans, et s'en remet à Laval,

Les relents de l'assemblée de Vichy, où les vieux rossards, les Chautemps, les Herriot, les Reynaud attendent dans l'ombre

Renaissance, décentralisation, provinces? Quelle dérision! Le 10 juillet, un convoi anglais Pour faire du neuf il faut des hommes neufs. Marianne n'en a pas. Ses provinces seront des découpures et leurs gouverneurs de LA BRETAGNE, SANS RESPONSABILITE DANS CETTE GUERRE, tion allemande et a été en partie super-préfets. Ce n'est pas en émondant l'arbre mort qu'on y fait

> Pourquoi pas la collabration avec le Reich, suggère la France soumise? Lutte jusqu'au bout contre la Barbarie, crie la France révoltée! Match Pétain-de Gaulle.

> Le Français moyen, écrasé, se tait. Il veut du travail et du pain. Il ne sait plus rien, puisque tout ce qu'il savait était faux.

> Il ne veut plus rien savoir. Il est prêt à tout. Jusqu'au jour où il aura rassemblé ses idées et repris son

Alors, là, on verra peut-être un réveil de la France, de la

ont coulé 4.329.213 tonnes de na- France éternelle, et ce sera celle d'hier avec toutes ses tares. Reste à savoir ce que les Allemands en penseront.

> Nous, Bretons, notre siège est fait. La France s'est effondrée par le dedans. Il y a vingt ans que nous voyons et prédisons sa chute.

Nous n'attendons d'elle rien de favorable, ni de sain. Qu'elle mijote à Vichy ou qu'elle bavarde à Versailles, notre

attitude vis-à-vis d'elle reste inchangée : La Bretagne aux Bretons.

O. MORDREL.

## NOTRE JOURNE

## Préambule à la déclaration

La Bretagne n'est pas une province de la France, mais une nation distincte de celle-ci, née d'événements étrangers et antérieurs à la formation de la nationalité française.

Pendant mille ans elle a été le cadre d'un Etat indépendant dont l'unité est attestée par la stabilité même de ses frontières, immuables depuis le ix siècle.

A la suite de défaites militaires, elle a été unie à la France, d'abord sous forme d'union personnelle par les deux mariages d'Anne de Bretagne, ensuite sous le régime organisé par le traité de 1532, c'est-à-dire l'autonomie au propre sens du terme, dans le cadre de l'Etat royal français. Il n'a jamais existé entre France et Bretagne d'autre lien de droit que cet acte essentiellement bilatéral.

La nuit du Quatre Août d'abord, la division de la France en départements ensuite (1789) sont venues détruire cet état de droit par la volonté unilatérale d'une seule des deux parties. Depuis lors il ne subsiste plus entre France et Bretagne aucun lien de droit, mais seulement le fait matériel de la domination française. Cet état de fait, qui aura duré un siècle et demi, vient d'être à son tour aboli par l'arrivée en Bretagne de l'armée allemande, devant laquelle toute trace d'occupation militaire française a disparu.

Frustrée de sa souveraineté, la Bretagne n'a jamais accepté le sort qui lui était fait par l'Etat français maître de son sol. Sous l'ancienne monarchie, les révoltes de 1675 et de 1720, la lutte des Etats et du Parlement de Bretagne contre le pouvoir royal, ont marqué la volonté bien arrêtée qu'ont toujours eue les Bretons de conserver à leur patrie son existence autonome.

Depuis cent vingt ans, et plus particulièrement depuis 1918, l'action de nombreuses Associations patriotiques, les unes culturelles et les autres politiques, tant régionalistes que fédéralistes et séparatistes, témoigne que la Bretagne n'a jamais perdu sa conscience nationale, ni renoncé à défendre ses intérêts vitaux. Jamais, en effet, l'ancienne monarchie, et moins encore les régimes issus de la Révolution, n'ont cessé de poursuivre une politique de contrainte et d'assimilation.

Depuis 1789 surtout, la Bretagne a été traitée comme un territoire colonial, ses intérêts moraux et spirituels ont été méprisés, sa langue — symbole toujours vivant de sa nationalité — pourchassée des écoles et interdite dans la vie publique, ses intérêts économiques négligés par le gouvernement de Paris ou délibérément sacrifiés aux intérêts purement français, le sang des Bretons utilisé sans contre-partie dans toutes les guerres euopéennes ou coloniales de la France. Les solennelles affirmations de la Grande Guerre, d'après lesquelles tout peuple avait droit à l'existence nationale indépendante, n'ont pas été respectées envers la Bretagne, quoique cette guerre ait coûté la vie à 240.000 Bretons — un mort sur 14 habitants, c'est-à-dire la plus forte proportion de pertes enregistrée par les peuples en guerre — (un mort français sur 28 habitants).

Non seulement l'Etat français a, depuis la Révolution, systématiquement ignoré le nom même de la Bretagne et méconnu les intérêts du peuple qui l'habite, mais il a, ces dernières années, pourchassé les patriotes, interdisant leurs journaux, dissolvant leur parti, prohibant leurs réunions, les persécutant dans leur situation privée ou publique, leur imposant des résidences forcées, saisissant leurs biens, les emprisonnant sur simple soupçon de patriotisme breton, les condamnant à la prison et à la peine de mort.

En s'opposant ainsi au relèvement spirituel et matériel de la Bretagne, en mettant avant et durant la guerre les patriotes bretons hors la loi, l'Etat français a manifesté clairement sa volonté d'en finir avec la nation bretonne et son action de pure force, contraire au principe même qui était à la base de sa constitution, a trop bien justifié les réactions inévitables.

C'est contre son gré que le peuple breton a été entraîné dans la guerre déclarée par la France à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Depuis l'alerte de septembre 1938, en effet, les chefs du

nationalisme breton n'ont cessé de se prononcer contre elle avec la plus entière netteté:

« Que nos compatriotes, ont-ils proclamé le 25 octobre 1939, « se considèrent comme déliés de tout engagement à l'égard « de la France. Que leurs actes visent seulement à constituer « la force bretonne qui nous rendra la libre disposition de

« nous-mêmes et le droit à la vie. »

En supprimant toute trace de souveraineté bretonne, la France s'était automatiquement chargée de protéger le territoire breton de toute invasion étrangère. Or, après l'avoir abandonné à la scandaleuse installation des troupes anglaises, le Gouvernement français a abandonné la Bretagne à l'occupation allemande, renonçant ipso facto à exercer son autorité sur notre pays.

Sans responsabilité dans les événements actuels, la Bretagne ne doit en bonne justice ni supporter le poids de la défaite française, ni subir le sort des vaincus.

Jamais, depuis 1532, l'heure n'a été si grave et si décisive. Le Peuple Breton se trouve aujourd'hui devant une situation entjèrement nouvelle de fait et de droit dont il lui appartient de tirer toutes les conséquences. C'est à lui seul qu'il appartient de décider de son sort, non plus à la France aujourd'hui sans pouvoir, ni à l'Allemagne, simple puissance occupante.

Il importe de donner dès maintenant à la Bretagne le moyen de faire entendre sa voix et reconnaître sa volonté. Celle-ci ne saurait être valablement exprimée par les anciens cadres politiques et corps élus d'avant-guerre, dont la faillite est totale et dont nous payons cher l'aveuglement et la lâcheté. Elle saurait moins encore être exprimée par les fonctionnaires français qui continuent à assurer provisoirement, sous contrôle allemand, la marche des services publics et dont la mission reste de contrarier le relèvement breton par tous les moyens.

Sont seuls qualifiés pour parler en son nom les patriotes qui, au péril de leur liberté et de leur vie, n'ont cessé de défendre la cause bretonne par la parole et par l'action et dont tous les avertissements ont été confirmés par les faits. Ils sont le noyau autour duquel se cristallisera la Bretagne de demain. Réunis en ce jour à Pontivy en Conseil National Breton, ils nomment un Comité Exécutif auquel ils délèguent tout pouvoir d'agir et de les représenter en face de l'autorité allemande. Ils font appel au concours de tous les Bretons ayant à cœur de voir leur pays digne de son passé, maître de son avenir, comme à la sympathie et à la compréhension de tous les peuples participant au nouvel ordre de choses qui est en train de naître.

## Ceux q

« Nous sauron France la plus plus humaine de Edouard Daladi

« Hitler sera » lement parce que droit pour nous parce que nous s forts. »

Ouest-Ec

#### Ceux q dit la v

« Au total, le tout au plus d'e pagne en Pologn les mains libres et la résistance « se trouve rejeté Rhin. »

« L'Angleterre, rieuse et obligée flotte dans le m peut déjà plus limitation des dé

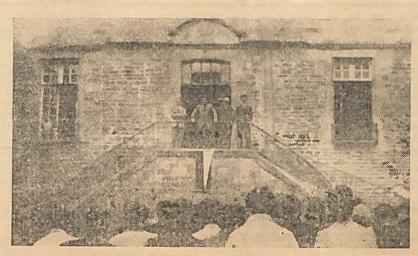
« La France d soudre à faire d et à collaborer a subir, à son tou grâce. Car la Fr de l'Angleterre. soin des côtes i dominer les rout glaises. »

(Breiz Atao,

« Cette guerre nous Bretons: « France, elle mett ennemie à gene donnera l'occasi notre patrie. »

(Lizer-brezel,

## Les Nationalistes Bretons ont



F. Debauvais parlant du balcon du château.

Dans son nº du 27 Août 1939, notre vieux *Breiz Atao* annonçait que le Congrès du Parti qui devait avoir lieu a rontivy était ajourné, en considération des conditions générales.

Ajourné et non pas supprimé. Une fois de plus, *Breiz Atao* s'est montré bon prophète. Dix mois plus tard, le 3 juillet 1940, les nationalistes bretons ont tenu leurs assises à Pontivy, et non point cette fois dans une salle d'hôtel, mais dans le cadre pres-

tigieux du château féodal des Rohan,

où nous pouvions nous dire chez nous

Nous n'attendions pas une très nombreuse assistance, presqu'aucun des moyens de communication n'étant rétabli, la poste ne fonctionnant pas encore normalement et l'essence comme les autos étant des plus rares.

C'est donc avec une joyeuse surprise que nous vimes, pour 14 heures, la cour du château se remplir peu à peu d'amis et de connaissances.

On se retrouve avec émotion et une

certaine gravité. I nous ont traversé de Les crânes tondus r libérés des camps prisons françaises évnes, des mois d'épn de nos meilleurs mant absents. Beauc quelques-uns sont mous serrer les main quiétude que chas éprouve pour l'un d

Devant le perron hommes de Lainé s rangs. L'assistance i tour.

Olier Mordrel pr premier pour lire l Déclaration du Con ton.

Il interrompt s pour développer qu tant en trouvant de pent et se gravent Faisant allusion

Faisant allusion politiques coumme trahi la Bretagne e mésaventure frança liés, il martelle : « mains pleines de sa vent disparaître. A fini, fini! »

Quand les applau

Quand les appiau salué sa péroraison ami Planiol prend senter les 4 membi cutif du Conseil Na Debauvais en tête,

AIDEZ NOUS A VAINCRE

#### DÉCLARATION

faire de notre eureuse et la

(23/12/39). ncu, non seunous avons le , mais bien

patries. »

ii ont

nmes les plus r (11/2/40).

### u ont rité...

leich, au prix e brève cama désormais lusqu'en Asie s démocraties à l'ouest du

ans armée séle répartir sa de entier, ne l'espérer une

rra, ou se réconcessions c l'Axe, ou à le coup de ice est la clé erlin aura beançaises pour s navales an-

août 1939).

un sens pour e détruira la notre vieille x, elle nous de relever

2 mai 1940).

proposée par le Comité Exécutif et adoptée à main levée par l'unanimité des Bretons réunis au Château de Pontivy, le 3 juillet 1940.

I. - Le Conseil National Breton déclare, au nom du Peuple Bretn, qu'en toute éventualité la situation de la Bretagne ne pourra plus être après la guerre celle qu'elle était avant. Le système qui condamnait la Bretagne est anéanti à jamais et tous les principes sur lesquels il était fondé se sont effondrés.

II. - Le Conseil National Breton, organe représentatif des Bretons soucieux du bien collectif et de l'honneur de leur peuple, agira à l'heure choisie par lui pour doter la Bretagne d'un Etat National, dans son cadre naturel et dans l'esprit de sa tradition, afin qu'elle puisse vivre enfin en nation organisée, libre de ses aspirations et maîtresse de ses intérêts.

III. - La Constitution de l'Etat Breton, répudiant les habitudes de désordre et d'injustice sociale qui ont causé la perte de la France, s'inspirera des principes suivants :

- La Bretagne aux Bretons ;

- Le bien de la communauté bretonne comme loi suprême au-dessus de tous les égoïsmes;

— L'unité, la responsabilité et l'indépendance de la direction.

IV. - Le statut international de l'Etat Breton, la nature de ses relations avec la France et l'Allemagne seront définis par des accords librement discutés dans le cadre des possibilités offertes par les nouvelles conditions générales.

V. — Dans la guerre qui se poursuit contre l'hégémonie anglaise, le Peuple Breton tient à affirmer qu'il est, de tout cœur, contre le vieil ennemi des Celtes.

VI. - Le Conseil National Breton compte que chacun, ayant compris que nous avons peu de temps pour aboutir, assurera le succès rapide de l'action entreprise en ce jour en engageant sans réserve son corps, sa volonté et ses biens dans la lutte, ainsi qu'en faisant montre de caractère et de discipline.

## rmé leur volonté de lutte

aucoup d'entre durs moments des prisonniers emands ou des uent des semaives. La plupart itants du Parti sont disparus ts. Notre joie de st voilé par l'ind'entre nous siens.

nonumental, les orment sur trois groupe tout au.

id la parole le préambule à la il National Bre-

ent sa lecture ue point impor paroles qui frapns les mémoires ux personnalités x partis qui ont a jetant dans la pieds et poings s gens là ont les breton. Ils doieux, c'est fini,

sements qui on; nt pris fin, notre parole pour predu Comité Exéonal Breton, qui. ravissent le perron au milieu des acciamations et vont prendre place au grand balcon décoré aux couleurs noires et blanches de notre banière nationale.

Mordrel lit la Déclaration du Conseil National au milieu d'un silence absolu. Chacun sent la solennité de l'instant qui s'écoule. L'ombre de l'état breton qui se leve plane sur la cour du vieux château de Pontivy et les mains qui se lèvent, unanimes, pour approuver la déclaration, expriment autant de serments resolus et reflechis de lut ter jusqu'au bout pour la Bretagne li bre.

Et Debauvais prend la parole.

Il s'exprime d'abord en breton, «La cérémonie d'aujourd'hui, dit-il, repare le sacrilège de 1790, la Fédération de Poir tivy. » Il trouve avec un bel elan oratoire, des phrases simples et nettes, qui associent les puissances obscures de la race à la pensée politique qui domine cette journée.

Il continue en français, developpant les divers aspects de ce que sera la Bretagne de demain, son esprit et sa charpente, avec la vigueur, la force d'émotion et le talent d'orateur de combat qui lui sont propres.

Lainé clot la série des discours par une allocution sobre, mais tranchante comme le fil d'une épée. L'homme qui n'a jamais rien cédé et qui ne cédera jamais rien - ici, chacun le sait prononce des paroles de confiance dans l'avenir, dit ce qu'il pense de la puissance française, ou plutôt de ce qu'il

en reste, et indique avec un humour glacé, quelle sorte de respect les Bretons doivent avoir pour elle

Il ajoute : « C'est grâce à Debauvais et Mordrel et au travail qu'ils ont fait au péril de leur vie, que tout ce que nous voyons aujourd'hui a ete rendu possible »

Après quelques mots de Mordrel precisant dans quelles conditions on peut attendre les liberations de prisonniers bretons, nous entonnons tous notre chant national, le « Kan an trec'h » sur l'air du « Hen Wlad fy Nhadau ».

Une à une, les délégations s'en iront, non sans avoir confere au bureau, avec les dirigeants du Conseil National et arrête des décisions pour l'action en

La journée de Pontivy restera une date dans l'histoire de Bretagne.

Pour la première fois depuis près de cinq siècles, des Bretons ont pu se réunir sur le sol breton délivré des emblemes de la domination française, et proclamer leur volonte inébranlable d'arracher leur liberté nationale.

Mais cette journée ne marque qu'un commencement. Comme l'a dit notre chef

« Dans quelques semaines, nous nous réunirons à nouveau et nous serons dix fois plus nombreux, et nous aurons à notre actif des résultats positifs qui nous rapprocheront du but magnifique que nous nous sommes fixés et qui est là, devant nous, à portée de notre

## Les 18 points de notre programme

1. - Le Peuple Breton forme une communauté ethnique, spirituelle, politique, sociale, économique.

2. — La souveraineté réside dans la communauté du peuple. Les devoirs et les droits de chaque Breton sont définis par l'intérêt de la communauté.

3. - L'établissement de l'Etal Breton et le relèvement de la Bretagne exigent la direction d'un Chef responsable.

Assisté d'un Conseil, le Chef exécute la volonté du peuple en liaison avec des Assemblées représentant les sorces vivantes de la Nation.

4. — Tout Breton digne sera appelé à participer aux affaires publiques dans la mesure de ses capacités.

5. — La liberté religieuse sera garantie à tous les Bretons. Les rapports de l'Etat Breton et de l'Eglise seront réglés par un Concordat.

6. — La liberté d'enseignement sera rétablie.

Les établissements d'enseignement concourant à l'éducation morale et nationale de la jeunesse resteront soumis à la surveillance de l'Etat. L'enseignement post-scolaire et professionnel sera réalisé.

7. — Les langues officielles seront le breton, langue nationale, et le français.

L'enseignement des deux langues sera assuré suivant les besoins et les intérêts du peuple breton. La Bretagne sera dotée d'un enseignement universitaire complet. Une Université Celtique sera créée en Basse-Bretagne.

8. La presse, la radio, l'édition devront concourir au relèvement national.

9. — La famille est la cellule organique de la communauté bretonne et jouira comme telle de la protection la plus complète.

10. — La santé, la moralité publiques et la répression de l'alcoolisme seront assurées de façon rigoureuse.

11. — La terre et les immeubles sis en Bretagne ne peuvent appartenir qu'à des Bretons.

12. — Les richesses bretonnes accaparées par les Français feront retour à l'Etat Breton.

13. — Le travail est la base de la richesse économique et de la communauté bretonne.

Les travailleurs paysans, ouvriers, marins, artisans, seront placés sous la protection de la communauté; du travail et des salaires vitaux seront assurés à tous, la stabilité des prix établie, la spéculation et l'usure interdites.

Des prix rémunérateurs seront assurés aux denrées agricoles.

Chaque catégorie de travailleurs sera représentée auprès de

14. — Le commerce et l'industrie seront libres sous réserve du respect des besoins de l'économie nationale.

15. — Les pêcheurs et marins gardenont le bénéfice de leur statut qui sera amélioré au plus vite. L'industrie de la pêche et les industries annexes seront réorganisées, de façon à assurer des salaires vitaux aux pêcheurs et aux ouvriers d'usine, par l'établissement de contrats saisonniers et l'accroissement des débouchés.

16. — Les fonctionnaires bretons resteront en place.

Le service des retraites et pensions sera garanti aux bénéficiaires bretons actuels et les réajustements nécessaires seront faits.

17. - L'équipement économique et la mise en valeur de la Bretagne seront immédiatement entrepris sur la base d'un plan de longue durée, et exécuté dans l'ordre d'urgence, tels que : modernisation des villes et des moyens de transport, logements ouvriers, reconstruction des fermes, chemins ruraux et routes, aménagement des ports de pêche et de commerce, ouverlure de mines, création de centres d'artisanat et d'industries locales.

Les ouvriers et les artisans en chômage seront appelés par priorité à l'exécution du plan.

18. - Les loisirs et les vacances des travailleurs seront orientés vers la vie saine par les sports, les voyages et la culture, afin que chacun trouve la récompense de son effort dans la joie de vivre.

#### Autour de la nomalation du nouvel Archevêque de Rennes

Le décès de Mgr Mignen avait laissé vacant le siège archiépiscopal de Rennes. On sait que ce siège est celui du Primat de Bretagne. Afin de répondre aux aspirations des populations catholiques de Bretagne, le Vatican avait désigné pour ce poste éminent, un Breton, Mgr, de la Villerabel. Mais le Gouvernement français veillait; au milleu des soucis écrasants de la guerre qui eussent du l'engager à des gestes d'apaiscment, le Gouvernement français n'a pu tolèrer cette nomination; montrant ainsi la valeur qu'il reconnait à la question bretonne, la Gouvernement de vous faire connait à la question bretonne, la Gouvernement de vous faire connait à la question bretonne la Gouvernement de vous faire connait à la question bretonne la Gouvernement de vous faire connait à la valeur qu'il reconnait à la question bretonne, la valeur qu'il revous de la Kommandant Reimand avant de nouveau eté saisie de l'affaire par nos soins n'

C'est ainsi que le siège de Rennes fut attribué à un homme du midi, Mgr Roques, évêque d'Aix.

Nous ne pensons pas que ce coup de force soit très intelligent de la part du Gouvernement français cui, une fois de plus et en pleine guerre, a montré sa volonté de détruire la Bretagne en s'opposant à tout ce cui, de près ou de loin, représente un intérêt breton; ce fait montre aussi à cuel point le Gouvernement français méprise les sentiments des catholiques bretons : ceux-ci n'oublieront pas de sitôt la façon dont il est tenu compte de leurs aspirations profondes.

Quoiqu'il en soit, Mgr Roques vient d'être intronisé en grande pompe devant toutes les autorités françaises.

Le discours qu'il a prononcé le piullet, jour de son intronisation est rapporté dans les termes suivant par le « Nouvelliste de Bretagne » du 10 : « Monseigneur dit sa fierté d'avoir été désigné dans les desseins insondables de la Providence, comme ambassadeur du Christ pour maintenir dans les âmes bretonnes la foi chrétienne et la fierté française ».

L'expression finale cmployée par Mgr

et la fierte française ». t la fierte française ».

L'expression finale employée par Mgr
Roques confirme bien les circonstances de sa nomination. Nous ne manquerons pas de respect envers le caractère sacré de sa personne en disant
que sa déclaration n'est pas heureuse.

Et c'est la première fois qu'un

Primat de Pratagne etc en proponeur

Et c'est la première fois qu'un Primat de Bretagne ose en prononcer une semblable.

L'élévation d'un Breton au siège de Rennes, loin de desservir la foi chrétienne dans les âmes bretonnes, eut été une haute satisfaction accordée à la fierté bretonne qui doit être ménagée autourd'hui encore plus qu'hier.

Les Bretons demandent respectueusement à leur nouveau Primat qu'il veuille s'abstenir désormais de toute

veuille s'abstenir désormais de toute parole qui pourrait impliquer ,qu'outre sa mission de pasteur des âmes, il est investi en Bretagne d'une mission poli-

vaincra.

#### A LORIENT

### Un Sous-Préfet indésirable : le sieur Bousquet

crainte que lui inspire la Bretagne.

Aussi a-t-il exigé du Vatican, sous, mann, Gouverneur militaire allemand, désignation de Mgr de la Villerabel.

Il fit déclarer au Vatican : « Nommez qui vous voudrez, excepté un Breton ».

C'est ainsi que le siège de Rennes fut attribué à un homme du midi, Mgr

Roques, évêque d'Aix.

J'ai l'honneur de vous faire con-naître que M. le Commandant Rei-demand, cour a été obligée de manifestations déplacées contre l'auto-dantur, était un article « Dorn du culot, pour les Allemands ! Pour du culot, m'a prié d'en interdire l'impression.

Veuillez agréer...

J'ai l'honneur de vous faire con-naître que M. le Commandant Rei-dantur, était un article « Dorn dantur, ét Veuillez agréer... Le Sous-Préfet,

sous-préfet a commis les deux Lorient, qui, d'accord avec la à la bonne entente avec l'armée d'oc-fautes graves suivantes : 1° 11 a clique maçonnique et fransquil-Signé : Bousquer.

usurpé des pouvoirs de censeur qui tonne, continue l'action anti-bren'appartiennent qu'à l'autorité octonne de Reynaud-Mandel et compréset, Loeiz Herrieu s'est trouvé cupante — 2° Il a commis un saux plote contre les décisions de l'Auen présence de quelqu'un ayant la et un acte de sabotage caractérisé torité allemande.

Notre ami Loeiz Herrieu, direc-|prétention d'exercer les fonctions en se servant déloyalement du nom Bretagne.

la Marseillaise avec le même entrain qu'ils chantaient l'Internationale l'année dernière, puis allèrent se coucher

#### Le delit d'action bretonne n'existe plus

La Commission d'Armistice de Wiesbaden a décidé, le 10 juillet, que le bombardement de la gare de en plein accord avec la délégation Rennes avait causé la mort de 4.500 à ont été internés en France sous le Le soir de notre réunion, un groupe prétexte d'avoir agi en faveur de l'Allemagne, seront immédiatement 22 heures, fut insulté par un individu remis en liberté et ce sans distinc-

Cette décision vise les pacifistes et les autonomistes alsaciens-lor-De fait, quelques minutes plus tard, rains, bretons et autres. Du même nos amis étaient suivis par un attrou- coup, les condamnations en suspens contre certains Bretons tombent et deviennent sans effet.

Toutes les poursuites engagées doivent être suspendues, les insdes nôtres, quelques énergumènes n'hé-

Le délit d'action bretonne a ces-

la Mairie.

- A Pontivy, un dénommé Planty, vague moco, et receveur municipal, ayant poussé, sur la voie publique, des cris hostiles à l'armée allemande, a fait connaissance avec la paille humide des cachots, réservée jusqu'ici aux patriotes bretons.

Petits Echos

— M. Paul Simon aurait déclaré dans sa circonscription: « Le mouvement auto-nomiste breton fait des progrès actuelle-ment, car Debeauvais et Mordrel sont en

— A Douarnenez, le maire Le Flanchec aurait été destitué de ses fonctions par la Kommandantur pour avoir publiquement refusé de baisser le pavillon français sur

— On confirme officiellement la dispa-rition du sieur Buchet, ex-chef de la Sûreté de Rennes et tortionnaire des in-culpés nationalistes bretons.

- A Rennes et à Douarnenez, des

éléments isolés se sont livrés à des

- Au moment du bombardement de Rennes, M. Jouanny, préfet, ordonna de rassembler tous les dossiers des autonomistes et de les brûler à l'usine à Ces messieurs craignaient déjà g3.Z. pour leur peau.

- Le même Jouanny vient d'être dépossédé de la préfecture, réquisitionnee par le Gouverneur de Bretagne. On lui a laissé une chambre, un bureau et une cuisine. Il a eu cette mélancolique réflexion : « Cela a bien peu d'importance. Je compte de moins en moins ici. Bientôt, la Bretagne sera autonome ».

- La Depêche de Toulouse a raconté française, que tous les détenus qui 5.000 Rennais. C'est faux. Les victimes, presque tous des soldats et des réfugiés, se trouvaient dans des trains garés le long du train de munitions qui a sauté, après avoir été atteint par les bombes. Mais il faut exciter les Bretons qui sont dans le midi contre la « barbarie » allemande.

> Les réfugiés n'ont aucun droit de se mêler de nos affaires. En Bretagne, ils ne sont pas chez eux. Si ce que nous faisons ne leur plaît pas, qu'ils s'en aillent!

Imp. du Conseil National Breton, Le Gérant : O. MORDREL.

D'après d'autres renseignements ce cas est loin d'être un cas isolé. Nos lecteurs sont invités à nous communiquer toutes nouvelles de Bonne leçon à Pontivy

La Rédaction.

#### Nouvelles des prisonni rs Bresons

Nous sommes en mesure d'annoncer qu es soldats bretons dont les noms suivent sont prisonniers en Allemagne et en bonne santé :

Pontorson); Mean Yues (prêtre à Clé-ler); Omnès Jean (peintre à Lannion); Vigouroux Henri (maçon à Scaer); Ste-ant Francis (Saint-Nazaire); Lucas Al-bert (Pluherlin); Stephan François (Plu-vigner); Celton Henri (tailleur à Tré-loul); Kennance Henri (plombier à Iouannee); Diudotlou Henri (Plesidy); Cabbec Jean (menuisier à Banalee); CARREC Jean (menuisier à Bannalec)

CARTINAIS Joseph (cordonnier à Fougères) RERGOAT Jean (cultiv. à Edern); Nedelber Joseph (peintre à Ploaré); Le Menn Jean (cultiv. à Cast); Meriam André (médecin); Taldir Robert (Malguenae); Le Forner Jean (cultiv. à Mesian); Querrien Yves (Quimper-Guézennee).

(à suivre).

le nos amis, revenant de la gare vers qui leur cria de sa fenêtre : « Sales tion de nationalité. Baches ! A has les Boches ! » et chercha à ameuter les passants.

pement où dominaient d'ailleurs les réfugiés ainsi que la petite racaille sur laquelle s'appuie volontiers dans nos villes la clique gouvernante.

Rassurés par l'attitude impassible sitèrent pas à frapper des isolés. Notre détachement de protection intervint Le Paul (Pleumeur-Bodou); Bounnis Henri aussitôt avec vigueur et chacun des sé d'exister.

M''s F. Péresse, arrêlée le 6 ocBuchet donna l'ordre de mettre

bere 1939, après la saisie, par la

mon argent sous scellé pour me

cliere d'une lettre que lui quait

in al mois de notembre. Este saisi chez mon, toute une, tois d'une petqui
qu'elle n'était pas affranchie (et

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

pour cause!), ensuite parce qu'elle

ciers, sous prétexte de défendre la

parce de la cause la langue bretonne traçait un chemin au séparatisme? Sans compter « Sav », « Ar-Falz », « Feiz-ha-donc pas de crainte de pleurésie! le récit des cruelles épreuves les moyens et le plus rapidement sariat et appris ainsi mon incar- Breiz », ainsi que des cantiques en Continuez votre traitement! » (il breton. Ne savait-on pas que, voici ne m'avait jamais donné de trai-« Vous avez deux de vos gosses trois ans, au Pardon des Terre-tement). conduite au Commissariat de po-lice où me fut notifié mon mandat mun. Même régime que les filles l'autre. Ne craignez rien! On vous une œuvre patriotique française? Que le même jour j'avais dit : « Je défaitistes, etc., avaient droit à Je sus gardée au secret pendant hais la France et les Bretons ne autant de visites qu'elles désiraient, hurlaient, vociféraient, écumaient Le lendemain, la voiture cellu- deux mois et demi sans aucune sont pas Français? » A cette même pouvaient recevoir plusieurs revues de rage, tiraient la langue, frappaient sur les tables, les murs; ceci pendant plus d'une heure et deux gendarmes) vers le pendant plus d'une heure et deux gendarmes des mondes de la la langue, frappaient sur les tables, les murs; ceci pendant plus d'une heure et deux gendarmes) vers le pendant plus d'une neure de d'instruction. Celui-ci se mondes de la largue, frappaient recevoir plusieurs revues de des miens, sans aucune nou-lettre des miens, L'interrogatoire prit fin grâce à tra plus courtois, mais aussi plus me voir. Le 24 décembre, ma sœur d'officier qui n'était même pas Bre-une plus de ces sor-A une instruction, j'avais exprime subitement le Diabolique Policier. lement, il me donna lecture de ma truction que c'était Noël, joie pour nettes, on avait trouvé chez moi au juge le seul désir d'avoir des Là, j'appris que j'étais naturelle- soi-disant lettre que je n'avais pas tous, que dans l'Allemagne « man- une dizaine de papillons sépara- livres bretons : grammaire, vocabu-

> « Je ne puis vous remettre le lule, je ne pus voir que ma sœur | J'avais été très souffrante par suite du mauvais régime alimen-Le 25 décembre, ayant été chan-taire. A la distribution des gamelles elles. Mais, la voir n'était rien ;

vie et à quelques pas d'eux. Au de guerre! (tombant sous le coup famille... eut peur que mon état ne

nout de dix jours, je pus enfin des articles 80 et 83 du code pénal: s'aggravat et surtout qu'il ne fallût m'hospitaliser.

## Une Bretonne persecutée

tobre 1939, après la saisie, par la mon argent sous scellé pour me polices, d'une lettre que lui avait adressée du front M. Laîné et qui « La vieille garce! On la fera ne lui élait pas parvenue, nous fait crever de gré ou de force, par tous qu'elle a endurées :

de Buchet et de ses comparses, qui nelles.

arrivée, ainsi que celle de mon appel d'argent : père et de ma sœur; que mon frère avait, à cette heure, plus d'une vôtre que dans huit jours, à l'ou- et ceci quatre fois seulement. balle dans la peau et que tous les verture des scellés » même sort.

révolte, il osa me dire:

vous 1 »

possible! »

Arrêtée à la gare de Rennes. Le soir, je fis connaissance avec d'arrêt, je dus subir la présence en carte, les avorteuses, les crimi- fera crever vos trois enfants! »

ment Boche, Gwenn ha Du et moins reçue. Avec son air de jeune pre- geuse d'enfants » on ne refuserait tistes, tout simplement sortis de la laire, etc. « Ah! non par exemple! respectable qu'une prostituée; que mier de Grand Guignol il me con- pas en ce jour la permission de poche d'un policier, et mis dans me fut-il répondu. » e les avais fait assez enrager ; que seilla « paternellement » d'écrire visiter une prisonnière, ce soi-di- un tiroir pendant que mon père mon heure de crever était enfin à mes parents pour leur faire un sant privilège lui fut accordée. Pen était accaparé par un autre lous-

libre auraient, sous peu, à subir le du papier, de l'encre ; à la prison ceur d'avoir un maigre feu et de tête pour ne pas voir la soupe : du 24 février et relatant ma compatout doit se payer (avec une majo- pouvoir me dégeler un peu les « Elle est écœurante! » disaient- rution devant le Conseil de Guerre. Le doux sieur poussa ensuite la ration de 15 %). Le règlement péni- doigts! galanterie jusqu'à vouioir me fouil- tencier n'ayant pas prévu qu'il La lettre, prétexte bouffon pour l'absorber était une autre affaire. ler lui-même. A mon mouvement de puisse exister une détenue dont me faire arrêter, fut délaissée : il Mon avocat avait fait savoir l'état nous ne tolérons pas que notre pays l'argent soit retenu au tribunal, il y avait d'autres occasions de me assez inquiétant de ma santé au soit entraîné par la chute de la « Ca pas beaucoup d'importance me fut impossible de faire savoir faire condamner pour atteinte à la Commandant Knell. Celui-ci, en France, aussi nous voulons et nous pour des sales femmes comme à ma famille que j'étais encore en sûreté extérieure de l'Etat en temps honnête homme... en bon père de aurons une Bretagne libre.

écrire, grâce à la complaisance travaux forces à temps) d'une surveillante. Ma lettre, expécontenait des mots suspects comme: Breiz, Kénavo, petit frère, chat, etc. Mon père fut mandé au Commis-

cération, par Buchet.

dant quatre mois et demi de cel-tic.

Bretons partisans d'une Bretagne Pour écrire, il fallait une plume, gée de cellule, je connus la dou-les surveillantes détournaient la

« Rien que cinq ans pour elle ». « Surtout, pas d'hôpital! Qu'on diée le 15 octobre, fut gardée à demandait le commissaire du gou- la mette à l'instrmerie! » disait-il. l'instruction et remise à mon père vernement Dulong. N'avait-on pas (Naturellement, il n'y en avait pas). à la fin du mois de novembre. Elle saisi chez moi, lors d'une perqui- Il me sit venir deux docteurs dans

« Tout ce qui peut concerner l'autonomie, la iangue, les coutumes, le folklore, même vos pardons, doit disparaître! »

Toute la Bretagne a pu lire l'article odieux aux expressions diffamatoires, parus dans l'Ouest-Eclair

Mais nous ne sommes plus au temps des odieuses persécutions,